

Nous avons vu prendre dans nos rangs des mécaniciens de première classe, qui ont travaillé côte à côte avec les mécaniciens de la force aérienne; ils touchaient 20c. par jour tandis que les mécaniciens de la force aérienne, qui travaillaient moins dur et étaient moins habiles, recevaient leur plein salaire. Nous avons vu des charpentiers travailler pour 20c. par jour à côté de charpentiers de l'extérieur, qui touchaient 40c. de l'heure. L'été dernier, tandis que nous étions employés à la construction d'un trottoir en ciment allant du camp au village, trois différents systèmes de secours fonctionnaient côte à côte: sur les travaux de construction de la grande route provinciale on payait les hommes 25c. de l'heure, l'autorité municipale payant (je le crois) 40c. de l'heure, et l'équipe du camp, qui travaillait aussi dur que les deux autres, ne retirait que 20c. par jour.

Dans les circonstances, le ministre n'a donc pas lieu d'être surpris s'il existe du mécontentement et si, en vérité, il se trouve quelques citoyens anglais là-bas qui sont assez imbus du vieil esprit britannique pour ressentir un pareil traitement et faire de l'agitation contre ce régime. Il ajoute:

Ce salaire de 20c. par jour et un bon nombre des injustices que nous subissons du fait de la routine et de la discipline découlent du sophisme que l'on fait en nous appelant des chômeurs. Du moment qu'un homme travaille huit heures par jour, il n'est évidemment plus un chômeur.

En réalité, ces gens sont stationnés dans les camps et ils ont du travail. Il peut se faire qu'ils ne travaillent que pour leurs vêtements, —ou une partie seulement,—leur pension et 20 c. par jour.

Je désire vivement que nous réussissions à donner une solution à ce problème. En dépit du fait que le ministre approuve ces règlements, j'ai la conviction qu'il ne les endosse nullement dans son for intérieur. J'estime qu'il est tout aussi convaincu que n'importe quel honorable membre dans cette Chambre qu'il y a lieu d'améliorer la situation. Il faut prendre des mesures afin de stimuler la dignité personnelle de ces pauvres gens et les aider à se maintenir dans le droit chemin jusqu'à ce que la situation se redresse, si cela doit jamais arriver. Je prierais le ministre, à cette étape du débat, de ne pas se laisser endurcir le cœur au point de croire qu'il est nécessaire de parler énergiquement en faveur de la rigidité de la discipline militaire qui émane de l'état-major général ici à Ottawa. Ces gens d'Ottawa ont leur place toute trouvée, c'est incontestable; ce type d'hommes est nécessaire pour certains genres de travaux, mais il ne leur sied assurément pas de diriger un corps de civils lesquels, bien que cela ne soit nullement de leur faute, se trouvent placés dans une situation ou provisoirement du moins, ils sont assujettis à la discipline du ministère de la Défense nationale. Je propose donc qu'il y ait relâche complète

[M. Garland (Bow-River).]

des mesures disciplinaires de manière que ces gens aient la permission d'élire un comité des plaintes et qu'on leur procure de meilleurs moyens de se récréer. Il ne faudrait pas déboursier une forte somme pour leur acheter des ballons ou des balles molles et j'estime que le Gouvernement pourrait déboursier cette somme sans mettre en danger les finances du Canada. J'ai la certitude qu'une dépense de cette nature serait vue d'un bon œil. Le ministre pourrait aussi recommander qu'il y ait plus de coopération entre le surintendant et les hommes.

L'hon. M. STIRLING: Ces choses-là feront certainement l'objet d'une enquête. Mais il faudrait qu'un ministre fut un surhomme pour répondre sur-le-champ aux pages de reproches dont on a donné lecture. Je ne saurais le faire; c'est chose impossible pour moi. Par conséquent, je suis poussé à demander ceci: Est-il juste de dire des choses de cette nature au comité, de les débiter ainsi au comité, quand on ne peut y répondre et alors que l'on aurait très bien pu les passer au ministre et lui fournir ainsi l'occasion d'aller aux renseignements? Il y a trois ou quatre semaines, je faisais à Trenton une visite intéressante, alors que l'on me fit tout voir. Je ne constatai, à mon avis, aucun encombrement dans les dortoirs. Je ne me souviens même pas de rien qui se rapprochât de l'état de choses que l'honorable député nous a dit exister ni qu'une même salle de bain fut affectée au nombre d'hommes qu'il a mentionné. Les employés de la force aérienne et les gens du camp de secours ne travaillent pas côte à côte. Il y avait là au moins une demi-douzaine de charpentiers, un plus grand nombre d'électriciens et d'hommes exerçant d'autres métiers qui touchaient les salaires en cours pour ces métiers dans le voisinage et qui avaient, pour les aider dans leurs travaux, les hommes du camp recevant l'allocation de 20c. Mon honorable ami a fait cette assertion à la suite de propos tenus par un individu qui lui avait rapporté que les hommes étaient mêlés les uns aux autres et que tous touchaient l'allocation de 20c. par jour. Chose certaine, il n'en est pas ainsi à Trenton. Toutefois, je me ferai un plaisir d'aller aux renseignements et aurai une réponse détaillée pour l'honorable député.

M. MULLINS: J'ai eu l'avantage de visiter les camps, et je ne comprends pas les honorables députés de la gauche. S'ils n'ont jamais mis les pieds dans les camps de chômeurs, je leur conseillerais d'y aller et de remarquer dans quel état ils sont. L'assertion que je vais faire peut être corroborée par l'honorable député de Kenora-Rainy River, qui est à son siège, je crois. Tandis que j'étais dans sa circonscription, j'ai visité un camp de Vermilion-Bay, et je puis assu-